

- Nom du client : CAZAGOU JEAN
- Adresse desservie : LA GRAVILLE HAUTE
FAYCELLES

Message

30069061 541251939598 541

(B9-142/447)-2834-1/1-8179-008179-A-2503110561022

M CAZAGOU JEAN
FOYER LOGEMENT BATAILLE
14 CHEMIN DU BATAILLE
46100 FIGEAC

Contacts

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

Service Clients
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24
05 81 91 35 07

TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

Accueil
ROUTE DE FIGEAC 46120 LACAPELLE
MARIVAL
Lundi, mercredi, vendredi de 09h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Votre facture du 12 mars 2025

Nous n'avons pas eu accès à votre compteur d'eau

Votre consommation a été évaluée à 0 m³

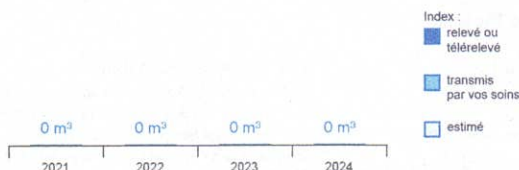
Montant prélevé le 28 mars 2025 : 4,28 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	130,28
SM DU LIMARGUE-SEGALA- TERRITOIRE DE FAYCELLES FRONTENAC	
Total facture	130,28
Mensualités déjà prélevées	-126,00
Montant à prélever	4,28

détail au verso

ch n° - 3954781
30/12/2025

Evolution de votre consommation



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 28 mars 2025 sur votre compte numéro XXXXX527000.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-3-5428005891-000201219-02

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
09/05/2025	14,50 €
10/06/2025	14,50 €
10/07/2025	14,50 €
08/08/2025	14,50 €
10/09/2025	14,50 €
10/10/2025	14,50 €
10/11/2025	14,50 €
10/12/2025	14,50 €
09/01/2026	14,50 €
Total	130,50 €

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
LA GRAVILLE HAUTE FAYCELLES	0 m³	055725	015 mm	20/11/2023	0	Evaluation de consommation

Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						123,48		130,28
Abonnement						123,48		130,28
Part Syndicale		2e semestre 2024				14,92	5,50	
		1er semestre 2025				16,99	5,50	
Part SAUR		2e semestre 2024				44,98	5,50	
		1er semestre 2025				46,59	5,50	

HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 6,80 €	Total facture TTC : 130,28 €
HT soumis à TVA : 123,48 €	TVA sur les débits : 6,80 €	

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.	Part SAUR Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements	Part Organismes publics Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.
--	---	---

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

- Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement
- ✓ **Paiement par TIP**
Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.
 - ✓ **Paiement par chèque**
Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.
 - ✓ **Paiement par prélèvement mensuel**
Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.
 - ✓ **Paiement par Internet**
Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr
 - ✓ **Paiement en espèces**
Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.